

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction de la Citoyenneté, de la légalité de l'environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux

Marseille le 26 avril 2018

n ° 149 -2018-DP

AVIS D'INFORMATION SUR LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC concernant le projet de révision, à l'initiative de l'autorité administrative, des valeurs limites d'émission (VLE) fixées par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 modifié autorisant la société ALTEO GARDANNE à exploiter diverses installations sur le site de l'usine de fabrications d'alumines sur le territoire de la commune de Gardanne,

Par arrêté préfectoral n° 149-2018-DP du 26 avril 2018, il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de révision des valeurs limites d'émission (VLE) fixées par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 autorisant la société ALTEO GARDANNE à exploiter diverses installations sur le territoire de la commune de Gardanne,

Ces révisions des VLE sont sollicitées à l'initiative de l'autorité administrative en vertu de l'article L515-29 du code de l'environnement en vue de prendre en compte les progrès constatés dans les rejets en mer par l'exploitant et de permettre un rapprochement des dérogations réglementairement accordées aux normes de l'arrêté interministériel du 2 février 1992.

Le rapport de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) accompagné du projet d'arrêté préfectoral ainsi que le registre de mise à disposition du public resteront déposés en Mairies d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue, pendant quatre semaines, du 18 mai 2018 au 18 juin 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur le registre tenu dans les mairies concernées.

Ces observations peuvent également être adressées avant la fin du délai de mise à disposition du public, par lettre au Préfet des Bouches-du-Rhône, ou le cas échéant par voie électronique à ce dernier. Les messages envoyés par voie électronique ne pourront dépasser une limite de 5 Mo maximum.

- courriel: pref-cp-alteo-revisions-vle@bouches-du-rhone.gouv.fr

Communes	Communes	Communes	Communes
Aix-en-Provence 12 rue Pierre et Marie Curie 13616 Aix en Provence	Allauch Service Urbanisme angle de la rue Tiran et rue Notre-Dame 13190 Allauch	Aubagne Service Urbanisme services techniques municipaux Traverse de la Vallée la Tourtelle 13400 Aubagne	Auriol Service Urbanisme Place de la Libération 13390 Auriol
Belcodène Hôtel de Ville Place de la Laicité 13720 Belcodène	Bouc Bel Air Pôle Municipal de Sauvecanne Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air,	Cadolive Hôtel de Ville Place du Conte Armand 13950 Cadolive	Carnoux Hôtel de Ville 19 Avenue Maréchal Juin, 13470 Carnoux
Cassis Hôtel de Ville Place Baragnon 13260 Cassis	Ceyreste Hôtel de Ville Place du Genéral De Gaulle 13600 Ceyreste	Fuveau Service Urbanisme Hôtel de Ville 26 Bld Loubet 13710 Fuveau	Gardanne Services Techniques Résidence St-Roch 1, Avenue de Nice 13120 Gardanne
Gémenos Hôtel de Ville place du Général de Gaulle 13420 Gémenos	Gréasque Mairie annexe Boulevard Marius Olive 13850 Gréasque	La Bouilladisse Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 La Bouilladisse	La Ciotat Hôtel de Ville Service Urbanisme Rond Point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat
La Destrousse Hôtel de Ville place de la Mairie 13112 La Destrousse	La Penne sur Huveaune Hôtel de Ville 14 Boulevard de la Gare 13713 La Penne sur Huveaune	Marseille Délégation générale urbanisme aménagement et habitat 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Meyreuil Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil
Mimet Service urbanisme Place de la Mairie 13105 Mimet	Peypin Hotel de Ville Service Urbanisme Rue de la République 13124 Peypin	Peynier Mairie annexe Service Administratif 9 Cours Albéric Laurent 13790 Peynier	Roquefort-La-Bédoule Hôtel de Ville Place de la Libération 13830 Roquefort la Bédoule
Roquevaire Hôtel de Ville 29 Avenue des Alliés 13360 Roquevaire	Saint-Savournin Hôtel de Ville Grand Rue 13119 Saint-Savournin	Simiane-Collongue Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue	

Préfecture des Bouches-du-Rhône Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux 4ème étage - Porte 418 Place Félix Baret – CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06

http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Consultation-du-public

Cet avis sera

- affiché en Mairie d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue, deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et durant toute celle-ci.
- mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et durant toute celle-ci,
- affiché, par les soins de la société ALTEO GARDANNE, sur le site de l'installation deux semaines au moins avant le début de la consultation du public et durant toute celle-ci.

Le dossier de mise à disposition du public qui comprend :

- un rapport de présentation de la la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un projet d'arrêté préfectoral,

sera mis à disposition du public, aux heures d'ouverture des bureaux, du 18 mai 2018 au 18 juin 2018 dans les mairies ci-dessus mentionnées et mis en ligne sur le site internet <a href="http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Consultation-du-public de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant cette même période.

L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral complémentaire, après, le cas échéant , un avis facultatif du CODERST, si celui-ci est sollicité, puis sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du Rhône.

Marseille, le

2 6 AVR. 2018

Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime AHRWEILLER